



**RÉUNION DU BUREAU DE LA COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA  
COMMUNICATION ET DES AFFAIRES CULTURELLES ET DE LA SOUS-  
COMMISSION ÉDUCATION  
SINAIA, ROUMANIE, 24-27 NOVEMBRE 2008**

***COMPTE RENDU***

La réunion du Bureau de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles (CECAC) et de la Sous-commission Éducation s'est tenue du 24 au 27 novembre 2008, au Palais Folsor, à Sinaia, Roumanie, à l'invitation de la Section roumaine de l'APF et de son Président le Sénateur Razvan Emil Theodorescu, et sous la présidence de Monsieur Didier Berberat, Président de la CECAC.

Étaient présents à cette réunion au titre du Bureau de la CECAC, MM. Didier Berberat (Suisse), Président de la CECAC, Charles Janssens (Belgique/Communauté française/Wallonie-Bruxelles), Vice-président, Salvador Yameogo (Burkina Faso), rapporteur et coordonnateur du Réseau VIH/Sida, et Louis Duvernois (France), rapporteur.

Étaient présents au titre de la Sous-commission Éducation, MM Ibrahim Abbalele (Niger), rapporteur, et Razvan Emil Theodorescu, rapporteur.

La Sénatrice Victoire Lasseni Duboze, rapporteure pour la CECAC et Chargée de mission Afrique s'est jointe au groupe, ainsi que le Député burkinabé Bayo Célestin Koussoube. Plusieurs membres du Bureau et de la Sous-commission ont dû s'excuser pour divers motifs.

Le Président de la CECAC a remercié la Section roumaine et son Président pour l'accueil chaleureux des participants et pour l'organisation efficace des travaux. Il a aussi tenu à remercier la secrétaire administrative de la Section, Madame Adriana Badea, et les autres fonctionnaires pour leur contribution à l'organisation de cette activité.

**1) Ordre du jour**

Le projet d'ordre du jour est adopté.

## **2) Désignation à la présidence de la Sous-commission – Proposition de la Section valdotaine : Madame Hélène Impérial**

Le Président explique aux participants qu'il existe une entente au sein de la Région Europe de l'APF en faveur d'une rotation entre la Section suisse et la Section valdotaine pour les postes de Président de la CECAC et Président de la Sous-commission Éducation. Comme il a été désigné à la présidence de la CECAC lors de la réunion de Tunis en remplacement de Monsieur Ego Perron, le poste de président de la Sous-commission revient donc à la Section de la Vallée d'Aoste. M. Berberat fait lecture de la lettre qu'il a reçue du Président de la Section, Monsieur Cerise, désignant Madame Hélène Impérial à cette fonction. Madame Impérial devait être présente à la réunion de Sinaïa, mais un conflit de travail chez Alitalia l'a empêché d'être présente. M. Berberat informe les membres qu'il a rencontré Madame Impérial au Secrétariat de l'APF à Paris il y a quelques semaines et ils ont passé en revue l'ensemble des dossiers de la Commission.

Le Bureau de la CECAC prend acte de la désignation de Madame Impérial en qualité de Présidente de la Sous-commission Éducation.

## **3) Participants aux réunions du Bureau de la CECAC et de la Sous-commission Éducation**

Monsieur Berberat explique que depuis l'annonce de la réunion de Sinaïa aux sections de l'APF, il a reçu des demandes de participation de parlementaires non-membres du Bureau et de la Sous-commission. Il rappelle que les invitations à cette réunion se font à titre nominal et qu'il a dû refuser ces participations, aussi par respect pour la Section hôte qui doit pouvoir planifier une telle réunion avec un nombre prévisible de participants.

## **4) Projet de compte rendu des réunions de la CECAC**

Monsieur Berberat demande l'autorisation du Bureau pour permettre, à l'avenir, la diffusion des comptes rendus de la CECAC aux Sections de l'APF ainsi que sur le site Internet de l'APF, même si la Commission n'a pas formellement adopté ces comptes rendus. Ces diffusions doivent toutefois mentionner que ces comptes rendus sont rendus publics sous réserve d'adoption par la Commission. Le Bureau adopte cette nouvelle politique.

## **5) Questions au Secrétaire général de la Francophonie**

Devançant l'item 15 de l'ordre du jour, Monsieur Berberat informe les participants qu'il n'a toujours pas obtenu les réponses aux questions écrites adressées au Secrétaire général de la Francophonie au nom de la Commission, lors de la Session de Québec en juillet 2008. Il note que la période dévolue à ces questions/réponses lors des Sessions s'avère insuffisante pour permettre une réponse à toutes les questions. Il a relancé sa requête auprès du cabinet de Monsieur Abdou Diouf à deux occasions, mais sans succès jusqu'à maintenant. Il propose deux solutions : soit l'allongement de la période consacrée à l'audition du Secrétaire général, soit la transmission par écrit des questions à l'avance à tous les participants, questions auxquelles la Secrétaire général répond directement sans relecture des questions lors de la plénière. Monsieur Berberat propose de saisir le Bureau de New York de cette question et des possibles alternatives au présent système que lui proposeront les membres du Bureau de la CECAC.

Monsieur Duvernois (France) considère qu'en effet le système fonctionne mal et comme l'APF a comme mission de suivre et contrôler l'exécutif, il faut rappeler avec fermeté que pour pouvoir accomplir son travail, l'APF a besoin des réponses de l'OIF. Monsieur Abbalele (Niger) estime, pour sa part, qu'il est important que les questions au Secrétaire général de la Francophonie soient posées directement par les parlementaires en séance plénière et que la solution passe par une prolongation de la période réservée à cette fin. En tout état de cause, les questions auxquelles il n'aurait pas été répondu selon cette formule devraient l'être de façon écrite dans des délais raisonnables.

## **6) Communication du Président de la Commission**

Monsieur Berberat a lu sa communication. Il a concentré ses propos sur les résultats du Sommet de Québec auquel il a participé en tant que membre de la délégation fédérale suisse, et plus particulièrement sur les décisions et réflexions des participants en matière d'éducation et de formation dans l'espace francophone.

Lors de son audition devant les chefs d'État et de gouvernement, le Président de l'APF, Monsieur Guy Nzouba-Ndama, a fait allusion à la portion de l'Avis de l'APF concernant l'éducation et la formation que la CECAC avait préparée. La CECAC a reconnu les efforts de l'OIF en faveur de l'accès des enfants au cycle complet d'études primaires, tout en éliminant les disparités entre les sexes et pour un enseignement et une formation axés sur l'emploi. Mais l'objectif de l'éducation pour tous en 2012 fixé par les Sommets précédents ne sera pas atteint, pas plus que la cible de 2015. De même, la CECAC avait relevé que les objectifs des programmes en matière d'éducation bilingue n'avaient pas été atteints et des projets en ce sens avaient parfois même du être abandonnés. Dans son avis, la CECAC avait rappelé la nécessité pour l'OIF de persister en matière de parité garçons/filles et d'œuvrer à la résorption du fossé numérique. Elle a aussi incité l'OIF à créer des partenariats avec l'UNESCO, la Banque mondiale et la CONFÉMEN en matière d'éducation et de formation pour compenser la faiblesse des ressources financières dont elle dispose et invité les participants au Sommet de Québec à augmenter le budget de la Mission C. Enfin, la CECAC a souhaité plus d'actions sur le terrain, moins de dépenses à caractère administratif, moins de réunions, une gestion axée sur les résultats et une meilleure information des parlementaires sur les actions de l'OIF en matière d'éducation et de formation.

Quel sort a été réservé à l'éducation et la formation au Sommet de Québec ? Monsieur Berberat a fait état du rapport oral du Commissaire aux comptes, Monsieur Philippe Séguin, présenté lors de la Conférence ministérielle précédant le Sommet proprement dit et portant sur un audit de la Direction de l'éducation et de la formation (DEF) de l'OIF mené en 2008. Cet audit avait été demandé par l'OIF. Sans se prononcer sur la pertinence des programmes de la Mission C, Monsieur Séguin a été très sévère dans ses propos sur leur mise en oeuvre: inadéquation entre le budget et les objectifs, moyens humains faibles, éclatement des activités en petits projets qui s'apparente à du saupoudrage, gestion décentralisée par l'octroi de contrats à des consultants extérieurs. Monsieur Séguin a recommandé à l'OIF de recentrer les programmes sur un nombre limité de projets dotés de critères d'évaluation, de refonder sur des stratégies régionales, d'accroître les moyens financiers et humains et de se rapprocher des bénéficiaires. Le Commissaire a suggéré à l'organisation de s'intéresser davantage aux professeurs et aux étudiants qu'aux États et de revoir l'éclatement organisationnel qui existe entre la DEF et la CONFÉMEN. Enfin, il a appelé à une stratégie plus claire, à des actions visibles ayant l'appui des populations et à des ressources accrues pour faire face à des besoins croissants. Monsieur Berberat s'est félicité du fait que le

rapport Séguin recoupaît assez étroitement, mais en termes moins diplomatiques, les observations de la CECAC sur la Mission C de l'OIF. Il suggère que la CECAC continue de suivre ce dossier pour voir si la prochaine programmation pluriannuelle 2010-2013 tiendra compte des recommandations du Commissaire aux comptes et de la CECAC.

Sur un autre plan, le Sommet de Québec a donné satisfaction à la CECAC en adoptant un plan de modernisation et de gestion stratégique destiné à doter l'OIF d'une culture de gestion axée sur les résultats et l'évaluation permanente de son action. Le Sommet a aussi satisfait les vœux de la Commission en faveur de la complémentarité opérationnelle entre opérateurs et acteurs de la Francophonie, en partenariat avec d'autres acteurs multilatéraux (UNESCO, Banque mondiale, etc.).

Monsieur Berberat note par ailleurs que le débat sur la langue française qui a eu lieu lors du Sommet, s'il a confirmé le recul de la place du français dans la Francophonie et dans le monde en général, n'a suscité aucune prise de position concrète sur l'enseignement du français. Il a été question de *Pacte linguistique* que les membres de la Francophonie seront appelés à adopter et il faudra voir si ces documents contiendront une dimension éducation et formation.

La *Déclaration de Québec* sur la langue française engage, par ailleurs, les Chefs d'État et de gouvernement à *...renforcer la place de la langue française dans nos systèmes éducatifs tout en développant un enseignement public et privé de qualité et en tenant compte de la répartition des compétences au sein des États dans ce domaine...Aux opérateurs il est demandé...de se donner une véritable politique de promotion du français qui intègre et met en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de tous les acteurs concernés de la société civile...et d'accroître les ressources humaines et financières consacrées à la langue française.* Monsieur Berberat juge que globalement, l'éducation et la formation ont été pratiquement évacuées de la *Déclaration*. En revanche, la *Résolution sur la langue française* également adoptée à Québec est plus spécifique en la matière et rejoint les préoccupations de la CECAC : renforcement des programmes de formation initiale et continue des enseignements, développement des systèmes de formation professionnelle et technique en faveur des jeunes et renforcement de l'accessibilité aux technologies de l'information.

Sur un autre plan, le *Budget rectificatif de l'OIF au titre de l'année 2009* adopté par le Sommet fait état d'une augmentation d'un million d'euros du budget de la Mission C, satisfaisant en partie une autre demande de la CECAC.

En conclusion, Monsieur Berberat note que le Sommet de Québec a donné priorité à la crise financière et alimentaire, à l'environnement et à la langue française. Clairement l'éducation et la formation n'ont pas occupé une place majeure dans les débats. En revanche, les ministres de la Francophonie ont exprimé leur satisfaction vis-à-vis des actions des opérateurs comme la CONFÉMEN et l'AUF, ce qui laisse présumer que leurs attentes ont été comblées. Mais le rapport du Commissaire aux comptes suite à l'audit de la DEF démontre que tout n'est pas parfait. Il incombera donc à la CECAC de continuer à suivre ce dossier pour s'assurer que des mesures rectificatives seront prises.

Monsieur Duvernois, qui était aussi présent au Sommet de Québec, remercie le Président pour cet exposé clair qui résume bien à son avis le vécu de l'événement. Il estime toutefois que les préoccupations de la CECAC ne sont pas prises suffisamment en compte par les instances de la Francophonie et que la Commission devrait faire plus de représentations et faire preuve de davantage d'agressivité. Il suggère que la CECAC entreprenne une étude plus

poussée sur le numérique et la formation des maîtres à distance. Monsieur Berberat estime pour sa part que la Commission dispose de très peu de moyens pour contrôler les actions de la Francophonie exécutive. En revanche, il considère que la CECAC devrait accroître sa coopération avec les opérateurs comme la CONFÉMEN et l'AUF.

#### **7) Suivi de l'Avis de l'APF au Sommet de Québec – Éducation et formation**

Ce point découle du précédent. Monsieur Berberat informe le Bureau et la Sous-commission qu'il continuera à suivre le dossier de l'éducation et de la formation en qualité de rapporteur. Dans un premier temps, pour ce faire, il a déjà établi une relation avec la CONFÉMEN à qui il a demandé par lettre des données sur l'éducation (scolarité garçons/filles, éducation bilingue, part du budget de l'État consacrée à l'éducation, etc.) au lieu d'envoyer un questionnaire aux sections de l'APF. Il suggère qu'un représentant de l'organisation participe dorénavant aux travaux de la CECAC en qualité d'observateur. Il souhaite que l'éducation et la formation constituent une œuvre collective de la Commission, que les différents rapporteurs soient consultés sur chacun des sous-thèmes et que l'on fasse la synthèse des contributions antérieures de la CECAC sur ces sujets, le cas échéant.

Dans un deuxième temps, M. Berberat souhaite que la CECAC s'intéresse de près à la programmation 2010-2013 de l'OIF en ce qui concerne l'éducation et la formation.

#### **8) Suivi de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles***

Monsieur Berberat informe les participants qu'il a rencontré lors du Sommet de Québec, le Député québécois Claude Cousineau, rapporteur sur cette question, ainsi que Madame Pascale Langlois, secrétaire administrative de la section. La Section québécoise souhaite assurer le suivi de la *Convention* au nom de la Commission. À cause d'élections imminentes au Québec, M. Cousineau ne pourra être présent lors de la réunion prévue à l'UNESCO en décembre, mais il sera représenté par Mme Langlois.

Monsieur Berberat informe les participants que la Suisse a ratifié la *Convention* suite à une consultation avec les Cantons et qu'il est lui-même intervenu au Parlement fédéral sur cette question. Monsieur Janssens (Communauté française de Belgique, Wallonie-Bruxelles) informe les membres qu'il y a toujours blocage en Belgique sur la question, malgré l'envoi par le Conseil de l'Europe de trois rapporteurs qui, par ailleurs, ont constaté une discrimination contre les francophones en zone flamande.

#### **9) Réseau parlementaire VIH/Sida**

Monsieur Salvador Yameogo (Burkina Faso), coordonnateur du Réseau, dépose et présente trois documents aux participants, autant de contributions de la délégation du Parlement du Burkina Faso : 1) *Préparation de la réunion des coordonnateurs de Bamako (février 2009)* ; 2) *Éducation affective et sexuelle des jeunes filles et garçons au Burkina Faso* ; et 3) *La pénurie de personnel de santé qualifié et exode des compétences*.

En ce qui concerne la réunion de Bamako, Monsieur Yameogo rappelle que la Section hôte, en l'occurrence le Mali, doit assurer la logistique de la réunion. Il souhaiterait que l'AIMF, qui œuvre en matière de lutte contre le VIH/Sida, puisse être représentée lors de la réunion de Bamako, ainsi que la cellule locale d'ONUSIDA et le Conseil national malien contre le

VIH/Sida. Il suggère que les thèmes de l'éducation affective et sexuelle des jeunes et de la pénurie du personnel de santé soient développés lors de cette réunion.

Le Conseiller de la CECAC informe les participants qu'il a établi un contact avec un parlementaire malien, Monsieur Sylla, chargé d'organiser la réunion de Bamako.

Il est décidé que les deux textes thématiques soient envoyés à toutes les sections de l'APF pour obtenir leur contribution sur le fond.

### **10) L'impact des cultures dans le processus démocratique de l'espace francophone**

La Sénatrice du Gabon, Madame Lasseni Duboze, rapporteure sur cette question, explique la raison de sa présence à la réunion de Sinaïa par sa volonté de faire aboutir son rapport, annonçant qu'elle ne serait pas candidate aux prochaines élections sénatoriales dans son pays en janvier 2009, et donc qu'elle sera absente de la réunion de la CECAC de Kinshasa en mars prochain. Elle note que le compte rendu de la réunion de la CECAC à Québec a été fidèle aux délibérations entourant son projet de rapport, notamment la levée de bouclier soulevée par certains de ses propos.

Suite à la réunion de Québec, la rapporteure a réécrit son rapport maintenant intitulé *L'impact des cultures dans le processus démocratique africain : Rôle des Parlements*.

Dans un exposé de synthèse sur la nouvelle mouture de son rapport, Madame Lasseni Duboze rappelle l'imposition à l'Afrique par la France de François Mitterrand (Discours de la Baule) du modèle de démocratie à l'européenne, sous peine de sanctions à peine voilées. Plusieurs pays africains se sont aventurés sur ce terrain sans préparer les populations. Bilan aujourd'hui? Ce type de démocratie a engendré dans plusieurs pays d'Afrique des mouvements parfois violents et meurtriers, des guerres, des coups d'État. Pour la rapporteure, il existe des réalités africaines qui sont autant de lourdeurs et de freins à la démocratie. Elle note par exemple que les partis politiques formés en Afrique ne reposent sur aucune idéologie et encore moins sur les attentes des populations, entraînant des alliances contre-nature avec des militants en grande partie analphabètes, regroupés en ethnies ou attachés au charisme de leaders, avec souvent monnayage des votes. Députés ou Sénateurs analphabètes sont élus pour leur aura ou leur influence locale. La rapporteure dit craindre la mondialisation des cultures et l'insécurité culturelle qui en découle avec émergence d'un modèle démocratique unique qui laisse un grand nombre d'exclus de la politique comme les femmes, les enfants, une grande partie de la population sous-éduquée et marginalisée, sans compter les minorités ethniques ou autres.

Madame Lasseni Duboze estime que beaucoup d'Africains non-scolarisés n'ont pas acquis la notion de citoyenneté. L'instruction civique à l'école qui n'est pas relayée, comme en France par exemple, par des structures parallèles comme les milieux sportif, culturel ou artistique, est jugée insuffisante pour inculquer le sens de la loi, l'amour de la patrie, le respect des institutions et des édifices publics. Elle dit souhaiter pour l'Afrique une éducation populaire axée sur la familiarisation avec les concepts d'instruction civique et de citoyenneté, la compréhension des règles de la vie démocratique et leurs fondements, la connaissance des institutions et leurs racines historiques, le respect d'autrui, les droits et les devoirs des citoyens.

Parmi les blocages actuels vers une marche vers la démocratie, la rapporteure note le coût élevé des matériels électoraux, l'inorganisation de l'administration, le tâtonnement des commissions électorales, la non-fiabilité des listes électorales, la mobilité des populations, la prise en otage financière des candidats, l'ignorance des droits et devoirs, l'analphabétisme,

etc. Pour favoriser une véritable culture démocratique, Mme Lasseni Duboze propose de faire appel aux médias pour éduquer les masses en langues vernaculaires, aux partis politiques, aux groupes d'intérêts, aux milieux scolaires et universitaires, aux publicités radio et télédiffusées, aux structures religieuses, ainsi qu'aux familles. La culture démocratique passe irrémédiablement par un changement des mentalités pour bannir le fait ethnique et accepter l'adversité verbale au détriment de la violence physique.

Touchant au rôle des parlementaires, la rapporteure suggère qu'ils interpellent le gouvernement et qu'ils œuvrent à ne pas diaboliser la politique par des comportements qui associent politique et argent. Elle suggère également l'organisation de séminaires, de meetings en langues vernaculaires par l'État ou les partis politiques. Les pays du Nord pourraient contribuer au développement démocratique en Afrique via l'alphabétisation, l'organisation d'écoles mobiles avec grand écran, du matériel didactique, des vidéos, etc., dans le respect des valeurs des sociétés africaines ancestrales : par exemple, haro sur les sujets touchant au sexe, respect de l'aîné en toutes circonstances, un seul chef qui gouverne et prend les décisions, en faisant confiance à la contribution des femmes.

En conclusion, la rapporteure reconnaît que la plupart des États africains ont mis en place les instruments de la démocratie et les institutions qui les accompagnent, mais les acteurs se trouvent dans une tranche de la population qui lit et écrit. Mais parallèlement, dans les forêts équatoriales, vivent encore des pygmées, aussi citoyens, à qui il est difficile d'expliquer les tenants et aboutissants de la démocratie et du multipartisme, une réalité africaine qu'on ne peut occulter. Dans ce qui semblait être un testament politique laissé à ses collègues parlementaires francophones, Madame Lasseni Duboze interpelle ses collègues des pays du Nord à propos d'une Afrique francophone isolée, impuissante face à des conflits comme au Nord Kivu et ailleurs. Que fait la famille francophone, concrètement, alors que la paix semble compromise ? Et la solidarité francophone, comment la sentir vraiment dans des faits et gestes, avant qu'elle ne laisse place au doute ?

Plusieurs participants ont félicité la rapporteure pour la qualité et l'émotion de son message et de la réflexion qu'il suscite. Le sénateur Louis Duvernois (France) remercie Mme Lasseni Duboze pour le lien qu'elle établit entre diversité culturelle et démocratie parlementaire. Le Bureau décide que la nouvelle version du texte de Mme Lasseni Duboze soit envoyée à toutes les Sections de l'APF afin de susciter réactions et commentaires, à temps pour la prochaine réunion de la CECAC en RDC.

### **11) Prix Césaire-Senghor**

Monsieur Louis Duvernois (France) rappelle que l'idée d'un prix Césaire-Senghor fut proposée lors de la Session de Québec et fut intégrée dans une des résolutions adoptées en plénière à l'unanimité. Ce prix, qui serait décerné annuellement ou tous les deux ans, se verrait attribué à une personne physique ou morale ayant œuvré au sein de la Francophonie pour la promotion de la diversité culturelle et linguistique. Le prix serait accompagné d'une somme symbolique de l'ordre de 5 000 euros, par exemple. La création du prix soulève néanmoins un certain nombre de pré-requis ou d'obstacles pratiques qu'il faut franchir pour l'aboutissement du projet :

#### a) Mise en place d'un jury de sélection

Monsieur Duvernois propose que ce jury soit constitué au sein de la CECAC par son Bureau, jury auquel des personnalités de la société civile (artistes, écrivains, etc.) pourraient se joindre. Ce jury se réunirait lors des travaux de la Commission à l'occasion de sa session printanière. Il s'agirait d'une structure souple, informelle, petite en nombre et efficace. Les candidatures pour le prix seraient acheminées par les Sections de l'APF au Secrétariat de l'APF pour consolidation des dossiers qui seraient ensuite communiqués au Bureau de la CECAC pour un examen préliminaire. Une médiatisation du prix serait engagée.

#### b) Nom du prix

La désignation du prix nécessite l'obtention du droit d'utiliser les noms Césaire et Senghor par les ayant-droits. Une démarche formelle sous la forme d'une lettre du président de l'APF aux familles concernées doit être entreprise en ce sens en faisant valoir que l'idée de ce prix a été adoptée unanimement par l'APF.

#### c) Choix du lieu de remise du prix

Monsieur Duvernois suggère que la remise du prix soit faite en un lieu et place qui maximiserait la médiatisation de l'événement au profit du récipiendaire, mais aussi de l'APF. Pour 2009, Monsieur Duvernois a déjà approché les autorités libanaises pour faire cette remise à l'occasion du Salon francophone du livre qui doit se tenir à Beyrouth à l'automne 2009 et ces dernières auraient indiqué leur intérêt pour ce projet.

#### d) Date

Au-delà de 2009, une date fixe pourrait être choisie, soit le 16 mai (date de l'adoption en 2007 de la résolution de l'ONU sur le Multilinguisme), le 20 mars (Journée de la Francophonie), le 21 février (Journée internationale de la langue maternelle), le 21 mai (date de la Journée mondiale de la diversité culturelle pour le dialogue et le développement), ou encore à l'occasion des réunions plénières de l'APF en juin-juillet.

Au terme de la discussion entre les participants, il fut décidé :

- D'aller de l'avant avec ce projet en en saisissant le prochain Bureau de l'APF
- Que la CECAC garde la maîtrise sur le prix en confiant la constitution du jury à un groupe restreint de ses membres auquel se joindraient des personnalités de la société civile
- Le premier jury serait constitué à l'occasion de la réunion de la CECAC à Kinshasa, en mars 2009
- La périodicité du prix serait biennale
- L'idée que le premier prix Césaire-Senghor soit décerné lors du Salon du livre francophone de Beyrouth à l'automne 2008 est retenue
- Le prix Césaire-Senghor serait tournant entre les régions de l'APF



- La décision de décerner un prix honorifique ou un prix doté d'une somme symbolique est laissée au Bureau de l'APF
- La décision sur la personnalité de l'APF qui remettrait le prix (Président de l'APF ou Président du jury) est laissée au Bureau de l'APF
- Le prix doit être *sui generis* vis-à-vis de la Pléiade

Monsieur Berberat informe les membres qu'il saisira le Bureau de New York de janvier 2009 de ces diverses propositions.

## **12) TV5-Monde**

Monsieur Berberat commente le document présenté par les responsables de TV5 Monde au Sommet de Québec. Il informe les participants que les partenaires de la chaîne devraient se réunir fin novembre 2008 à Vancouver, Canada, pour adopter la nouvelle stratégie de TV5-Monde. Il rappelle que la CECAC à Québec avait piloté une résolution d'appui à TV5-Monde et il propose d'inviter un représentant de la chaîne à l'occasion de la réunion de la CECAC à Kinshasa. Monsieur Duvernois suggère que la CECAC à cette occasion puisse approfondir le dossier de l'enseignement à distance via Internet. Il voit deux axes de collaboration de la CECAC avec la chaîne : la communication et l'aide à l'éducation. Pour sa part, Monsieur Janssens informe les participants que la Communauté française de Belgique va augmenter sa contribution financière à TV5 Monde. Monsieur Berberat donne la même information pour la Suisse pour l'année 2009.

## **13) Relations avec le Parlement francophone des jeunes (PFJ)**

Monsieur Berberat informe les participants qu'il a demandé au PFJ de travailler sur le thème *Le travail des enfants et ses conséquences sur l'alphabétisation et l'éducation des jeunes*, en vue de la Session de Paris, en juillet 2009.

## **14) Politiques du manuel scolaire en Francophonie – Questionnaire**

Monsieur Duvernois informe les participants qu'il a conçu un questionnaire qui fut envoyé à toutes les Sections de l'APF. Le rapport qui en résultera portera sur deux questions : 1) l'édition scolaire et 2) la révolution numérique, conséquences et potentialités. Le rapport sera présenté lors de la réunion de la CECAC en juillet 2009.

Le questionnaire servira à dresser un état des lieux, dans chacun des pays membres de l'APF, sur l'état de la législation des droits d'auteur et la publication des manuels scolaires, l'industrie de l'édition (nombre de maisons d'édition, production et composition de leur capital), et la diffusion des manuels scolaires (politiques et difficultés rencontrées).

Monsieur Janssens (CFB) note que les questions posées dans le questionnaire ne sont pas faciles. Comme les pouvoirs en la matière en Belgique sont partagés entre les niveaux de gouvernements, répondre aux questions posent plusieurs difficultés. Pour sa part, Monsieur Yameogo (Burkina Faso), note qu'il faudra consulter trois ministères dans son pays pour répondre au questionnaire, ce qui alourdira le processus. Pour sa part, Monsieur Berberat note que pour la Suisse, l'édition scolaire relève des Cantons, mais que les droits d'auteur

relève du pouvoir fédéral. Il note enfin que le manuel scolaire dans son pays n'est qu'une source de documentation parmi d'autres, dont la reprographie.

### **15) Bayard Presses**

Monsieur Berberat informe les participants qu'il a œuvré à ce dossier en écrivant au Secrétaire général de la Francophonie ainsi qu'à tous les présidents des Sections de l'APF afin de trouver une solution au problème du financement de deux publications destinées spécifiquement aux enfants et jeunes francophones d'Afrique. Bayard Presses, qui éditent ces deux périodiques, a vu sa subvention gouvernementale française coupée et ne pourra plus assumer la production de ces publications après 2009.

Monsieur Duvernois informe les participants qu'il a rencontré au Sénat des représentants de Bayard Presse à ce sujet. Pour lui *Planète Jeunes* et *Planète Enfants* sont deux publications de qualité qui existent depuis 1993 et qui ont beaucoup de succès auprès de la clientèle, Elles contribuent à l'apprentissage de la langue française et de la citoyenneté en Afrique. La France contribuait à hauteur de 1 million d'euros annuellement à ces périodiques. Bayard Presses l'a informé qu'ils accepteraient une diminution graduelle de la subvention gouvernementale. M. Duvernois a communiqué avec le Ministre français de la Coopération et de la Francophonie à ce sujet et des pourparlers se poursuivent pour trouver une solution médiane sur 2-3 ans. En attendant, il souhaiterait que des démarches soient entreprises auprès de d'autres bailleurs de fonds et a demandé copies des lettres envoyées par le Président de la CECAC aux Présidents des Sections de l'APF à ce sujet.

### **16) Projet d'ordre du jour – Réunion de la CECAC – Kinshasa, mars 2009**

Monsieur Berberat propose le projet d'ordre du jour suivant :

- I. Adoption du compte rendu de la réunion de Québec
- II. Adoption du compte rendu de la réunion de Sinaïa
- III. Communication du Président
- IV. Suivi de l'Avis de la CECAC relatif à l'éducation et la formation
- V. Suivi de la *Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles*
- VI. Compte rendu de la réunion du Réseau VIH/Sida, Bamako, février 2009
- VII. Rapport sur *L'impact des cultures dans le processus démocratique africain : Rôle des Parlements*
- VIII. Prix Césaire-Senghor
- IX. TV5 Monde – État de la situation
- X. Politiques du manuel scolaire – rapport d'étape
- XI. Relations avec le PFJ

XII. Bayard Presses

XIII. Questions au Secrétaire général de la Francophonie

### **17) Nouveaux thèmes de travail pour la Commission**

Monsieur Berberat fait lecture aux participants d'une lettre de la Présidente de la Section française, Madame Henriette Martinez, l'informant qu'elle se portera candidate comme rapporteure sur le thème *Francophonie culturelle et francophonie économique : antagonisme ou complémentarité*, au terme du travail du sénateur Louis Duvernois sur les politiques du manuel scolaire. Monsieur Berberat ajoute que Madame Hélène Impérial, présidente de la Sous-commission éducation, proposera également de nouveaux thèmes de travail pour la Commission. Un participant suggère aussi le thème *Francophonie et numérisation : quels enjeux ?*

Le Bureau et la Sous-commission Éducation approuvent ces suggestions. Le Président de la Commission enverra un avis à toutes les Sections pour susciter de nouveaux thèmes de travail.

### **18) Varia**

#### a) Traduction des sites des Parlements francophones en Français

Monsieur Duvernois suggère que la Commission élabore un tableau indicateur indiquant quelles sont les langues utilisées sur les sites des Parlements membres de l'APF. Ce travail est confié au Secrétariat général,

#### b) Suivi des résolutions de la CECAC

Un participant suggère de trouver un mécanisme pour assurer le suivi des résolutions de la CECAC.

#### c) Appui numérique aux parlementaires

Monsieur Abbalele (Niger), suggère que l'APF puisse apporter un appui numérique accru aux parlementaires qui en ont besoin.

Monsieur Berberat remercie tous les participants et les organisateurs de la réunion et exprime au nom de tous ses meilleurs vœux à Madame Lasseni Duboze.

Fait à Paris et Ottawa

29 décembre 2008